

# LEmag

LA REVUE DE L'UNSA FERROVIAIRE



# ATTENTION, TOUS LES FEUX SONT AU ROUGE !

EDITO

## Climat social La coupe est pleine

PAGE 3

### Convention Collective (CCN) projet d'accord acceptable

**REVENDICATIONS UNSA-FERROVIAIRE**  
Des définitions précises et non négociables pour :  
- le lieu d'affectation  
- le lieu ou la zone de résidence  
- la Garantie Ferroviaire de Travail  
- l'ancienneté  
- les circonstances accidentelles imputables  
- la disponibilité  
- l'autonomie  
- le collectif de travail  
- le travail effectif

### CONVENTION COLLECTIVE

#### Convention Collective Nationale (CCN) - Un projet d'accord inacceptable

PAGE 4

### Apprentis SNCF... Quoi de neuf ?

L'UNSA agit et vous informe !

### APPRENTIS

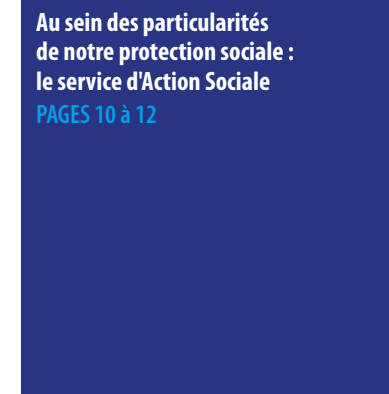
#### Ex Apprentis ou élèves Un sujet très sorcier

PAGES 8 et 9

### ACTION SOCIALE

#### Au sein des particularités de notre protection sociale : le service d'Action Sociale

PAGES 10 à 12





## Quatrième paquet ferroviaire

**L'Europe libérale prête à sacrifier le Rail sur l'autel du 4<sup>ème</sup> paquet ferroviaire !**

Le quatrième paquet ferroviaire regroupant un ensemble de projets de textes législatifs (pilier technique et politique) est censé parachever la création de l'Europe du Rail avec à terme, la libéralisation totale des marchés.

Un accord institutionnel s'est conclu courant avril 2016 **entre le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'Union européenne**, actant, entre autres, la trajectoire temporelle de libéralisation des marchés domestiques et nationaux pour les voyageurs (Ter et TGV).

L'ensemble des textes devront être ratifiés par le processus législatif propre à la Commission et par le Parlement européen, pour adoption définitive du paquet.

L'**UNSA-Ferroviaire** prend acte des axes qui seront soumis aux votes. Si le volet technique semble vouloir améliorer l'interopérabilité, sous réserve de budgets dédiés, et de non sous investissement chronique comme constaté pour le développement de l'ERTMS\*, le volet politique via le règlement sur les Obligations de Service Public ne règlera en rien l'avenir ni la pérennité du Rail.

L'**UNSA-Ferroviaire**, au regard de l'état du Fret ferroviaire après libéralisation et par delà l'absence de volets européens destinés à impulser des politiques socialement responsables, considère que la libéralisation du Rail via ses marchés voyageurs, n'est pas la solution pour son développement.

\*The European Railway Traffic Management System (ERTMS)



**Marc Baucher**  
Secrétaire Général  
06 21 49 74 11

**Benoit Vienne**  
Secrétaire Fédéral  
06 08 36 41 71

**Laurent Fauviau**  
Comité d'Entreprise Européen groupe SNCF  
06 24 51 20 46

## SOMMAIRE

- **CONVENTION COLLECTIVE** P 4
  - Convention Collective Nationale (CCN)  
Un projet d'accord inacceptable
- **NOS MÉTIERS** P 5 et 7
  - La Révolution culturelle numérique se déroule en « Osmoze » et avec aussi « Atomic »
- **APPRENTIS** P 8 et 9
  - Ex Apprentis ou élèves  
Un sujet très sorcier
- **ACTION SOCIALE** P 10 à 12
  - Au sein des particularités de notre protection sociale : le service d'Action Sociale
- **NOS RÉGIONS** P 13 à 15
  - Conseil du Syndicat Régional UNSA-Ferroviaire Picardie
  - Paris Rive-Gauche : une UR typiquement atypique prête à relever les défis de la réforme ferroviaire !
  - AG du Syndicat Nièvre
- **DU CÔTÉ DES RETRAITÉS** P 16 à 23
  - Le billet du Président de l'UFR
  - Retraité et conseiller prud'homal
  - Un Conseil National UFR studieux ... et convivial
  - AG de la Section Sud-Ouest
  - AG du Secteur de Rennes
  - AG de la Section Ouest
  - ZOOM : L'A.D.E.I.C., un service efficace d'aide à la consommation
  - Participation forfaitaire et franchises médicales, petit rappel
  - En bref



## Climat social

### La coupe est pleine

Les mois et les semaines se suivent et ne se ressemblent pas. L'actualité sociale est mouvante et évolutive. Les différents partenaires sociaux et institutionnels jouent leur propre partition, négligeant trop souvent l'intérêt collectif pour des intérêts politiques, individuels et d'appareils.

Dans ce contexte, comment rédiger un édito qui, dès le lendemain, pourrait devenir caduque ?

La réponse est simple. Rester sur les fondamentaux et ne se soucier que de l'intérêt collectif ; pour notre part, défendre tous les salariés de la Branche Ferroviaire, qu'ils soient cheminots à statut ou salariés de droit privé.

Mais une telle affirmation ne serait que vérité de La Palice. Le rôle d'une organisation syndicale ne serait-il pas de défendre les salariés ? Ou c'est à ne plus rien comprendre.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il n'y a pas plusieurs chemins. La défense des salariés est au cœur de notre action syndicale au quotidien. Nous allons plus loin qu'une simple action revendicative. Sans relâche, nous défendons notre entreprise publique pour qu'elle reste au service de notre pays et de ses concitoyens.

Les débats et les négociations actuels sur la réglementation du travail (Décret socle, Convention Collective Nationale, Accords d'entreprise) entrent complètement dans ce champ de défense des salariés et d'une entreprise publique dans un monde concurrentiel.

Les négociations ne sont pas terminées. Des rendez-vous sont programmés première quinzaine de mai. Lorsque ce « Mag » sera publié, ces séquences de négociation seront soit en cours, soit terminées.

Ces échéances sont cruciales pour la suite. Tous les acteurs de ces négociations, gouvernement compris, devront prendre leurs responsabilités.

Soit nous arrivons à une issue favorable, c'est-à-dire une réglementation du travail de haut niveau, soit nous aboutissons à un constat d'échec... et le pire est à craindre.

Depuis des années, les salariés de la SNCF, tous statuts confondus, sont mis sous pression : réduction des effectifs, conditions de travail dégradées, mal-être au travail...

Aujourd'hui la coupe est pleine. Tous les ingrédients sont réunis pour qu'une action longue et dure s'engage.

D'ailleurs, les premiers indicateurs me font dire que la situation sociale peut se dégrader plus rapidement que prévu.

La seule alternative pour éviter cette situation, c'est que nous puissions arriver à des accords de haut niveau sur le sujet de la réglementation du travail.

Un seul mot d'ordre : pas de moins-disant social.

C'est le sens de notre action syndicale faite de propositions concrètes. Nous privilégions la négociation. Mais attention, tous les feux sont au rouge. Des échéances sont à l'horizon des mois de mai et juin. Que chacun en prenne conscience et adopte la bonne attitude.

L'UNSA-Ferroviaire assumera ses responsabilités au côté des salariés à statut et de droit privé, du Groupe Public Ferroviaire SNCF et de la Branche Ferroviaire.

Par Marc BAUCHER ■

LE mag 

Le Mag, la revue de l'UNSA Ferroviaire  
56 rue du Fg Montmartre - 75009 Paris  
Tél. : 01 53 21 81 80 - Fax : 01 45 26 46 65

Courriel : [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

Site : [www.unsa-ferroviaire.org](http://www.unsa-ferroviaire.org)

Directeur de la publication : Marc Baucher

Membres du Comité de rédaction :

Monique Tessier, Alain Fennerich, Marc Baucher

Courriel : [baucher.m@unsa-ferroviaire.org](mailto:baucher.m@unsa-ferroviaire.org)

Photos : Régis Chessum, François Durivault,

Monique Tessier, Alain Fennerich

Conception/réalisation : IPPAC

14, rue du Patronage Laïque - 52000 CHAUMONT

Impression : ROTO CHAMPAGNE certifiée IMPRIM'VERT

Z.I. La Dame Huguenotte - 52000 CHAUMONT

CPPAP : 0917 5 07536 - ISSN : 0.395-3.728

# Convention Collective Nationale (CCN)

## Un projet d'accord inacceptable



### LE PROJET D'ACCORD SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL DÉBATTU À LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DES 12 ET 13 AVRIL 2016 EST UNE RÉELLE PROVOCATION DE L'UTP (UNION DES TRANSPORTS PUBLICS) FACE AUX PARTENAIRES SOCIAUX !

Ce projet d'accord n'apporte aucune amélioration au décret socle proposé par le Ministère des transports le 10 mars 2016. Voire il est plus défavorable sur certains points comme l'encadrement des repos double ou la modification de commande ! Ce projet d'accord introduit des contraintes nouvelles sans définir aucune compensation !

#### L'UNSA-FERROVIAIRE REVENDIQUE

- ✓ le maintien des RTT pour l'ensemble des salariés !
- ✓ la mise en œuvre d'un réel statut de roulant pour tous les contrôleurs !
- ✓ la prise en compte de la continuité de service des agents de la SUGE !
- ✓ la garantie du maintien de la rémunération !
- ✓ un accord 35 heures progressiste !

**Pour la construction d'un cadre social de haut niveau du secteur ferroviaire dans l'intérêt de tous les salariés de la branche :**

**Préavis unitaire**

**le 26 avril 2016, tous en grève !**

Contact : UNSA-Ferroviaire – 56, rue du Faubourg Montmartre  
75009 PARIS – Tél : 01 53 21 81 80 – Fax : 01 45 26 46 65  
federation@unsa-ferroviaire.org

### REVENDICATIONS UNSA-FERROVIAIRE

#### Des définitions précises et non interprétables pour

- ✓ le lieu d'affectation,
- ✓ le lieu ou la zone de résidence,
- ✓ la Grande Période de Travail,
- ✓ l'amplitude,
- ✓ les circonstances accidentelles imprévisibles,
- ✓ la disponibilité,
- ✓ l'autonomie,
- ✓ le collectif de travail,
- ✓ le travail effectif.

#### Des règles de travail garantissant un équilibre vie professionnelle – vie privée

- ✓ la zone de résidence étendue à 50 km doit être maintenue à la zone normale d'emploi à 0 Km, ce point est très impactant sur les revenus des salariés du GPF,
- ✓ que la notion de la durée légale annuelle de référence du temps de travail soit inscrite et apparaisse dans la Convention Collective Nationale,
- ✓ que la période de référence sur laquelle est calculée la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail soit fixée à 3 mois civils maximum,
- ✓ le figeage d'au moins 8 Fériés comme c'est le cas dans de nombreuses Conventions Collectives,
- ✓ l'encadrement des Repos Périodiques (doubles ou simples) pour les roulants,
- ✓ la notion des 14 Repos Périodiques doubles le samedi / dimanche doit être la règle et non le dimanche / lundi,
- ✓ chaque salarié doit bénéficier de 52 Repos doubles (dont 4 pourraient être composés par des repos de nature différentes RTT ou RP),
- ✓ chaque salarié doit bénéficier de 22 Repos le dimanche,
- ✓ le repos périodique doit être de 48 heures au moins s'il est précédé de 6 périodes de 24h de travail,

- ✓ le Repos Périodique simple doit être uniquement sur un dimanche,
- ✓ pour le personnel sédentaire, une journée de service doit obligatoirement correspondre à un jour calendaire,
- ✓ la journée intégrant de la conduite de nuit ne doit pas excéder 5 heures de conduite et 7 heures de travail effectif,
- ✓ la qualification pour le travailleur de nuit doit être portée à 270 heures sur l'année civile, pour les personnels sédentaires et roulants,
- ✓ la durée Journalière minimum décomptée de Service à 5 heures,
- ✓ le délai de prévenance (10 jours calendaires) doit être plus élevé et une Indemnité de Modification de Commande doit être mise en place,
- ✓ la durée du RHR doit être de minimum 9 heures sauf cas exceptionnel et incident,
- ✓ nous refusons la possibilité de réaliser 2 ou 3 RHR consécutifs,
- ✓ le repos journalier doit être au minimum de 15 heures, pour les personnels sédentaires et roulants,
- ✓ une limite du nombre maximum de Journée de Service doit être définie dans une GPT,
- ✓ les personnels sédentaires, y compris les agents maîtrises et cadres doivent bénéficier de journées RTT,
- ✓ nous demandons également la prise en compte du droit local dans notre Convention Collective,
- ✓ un chapitre « spécifique » pour les agents chargés de la protection des biens et des personnes (SUGE),
- ✓ la programmation des périodes d'astreintes doit être connue 8 semaines à l'avance,
- ✓ que les salariés sédentaires du titre IV bénéficient annuellement de 105 Repos Périodiques minimum,
- ✓ que la durée du temps de conduite ne soit pas imposée.

Paris, le 18 avril 2016

# La Révolution culturelle numérique se déroule en « Osmoze » et avec aussi « Atomic »

➤ **APRÈS LA TRANSFORMATION TRÈS PROGRESSIVE DES ANCIENS POSTES D'AIGILLAGE EN POSTES C.C.R. (COMMANDE CENTRALISÉE DU RÉSEAU), L'ENTREPRISE EST EN TRAIN D'EFFECTUER SA MUTATION TECHNOLOGIQUE EN SE DOTANT D'OUTILS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES DONT LE BUT EST DE GAGNER DU TEMPS DANS LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE ET DE TRAVAUX.**

## ➤ GENÈSE DES DEUX PROJETS

L'entreprise a fait le constat qu'une augmentation des travaux avec des moyens et des organisations sans évolution majeure pouvait générer une fragilisation des procédures de sécurité et une perte de temps de production travaux, due à une surcharge de travail sur certains acteurs. La volumétrie des documents papier utilisée pouvait aussi fragiliser le processus de travaux.

La Direction a décidé de travailler en synergie optimisée par la réorganisation des services ce qui facilite l'échange.

La décision a donc été prise par les deux métiers Circulation et Maintenance de lancer les deux projets interdépendants :

- **ATOMIC** : Aide aux Travaux en mode



Opérationnel Matérialisant les Informations Collectées.

- **OSMOZE** : Outils Sécurité Modernes et Opérationnels en Zone Exploitée.

## ➤ 1) PROJET ATOMIC

Ce projet a débuté à la suite du séminaire GOC 2.0 en septembre 2014. Pour l'entreprise, il contribue à l'excellence ferroviaire

en matière de sécurité, de fiabilité et de régularité, ce qui est un des objectifs de SNCF Réseau pour 2020.

### - Objectifs du projet ATOMIC

L'amélioration du processus d'accord travaux passe par la mise en place d'un outil unique reprenant les données existantes et visibles par les utilisateurs. Le but est de fiabiliser la programmation travaux après J-1, 17H00.



Le moindre volume de documents à manipuler sera accentué par la mise à disposition d'outils d'aide et d'analyse concernant les différentes ZEP.

La sécurité sera renforcée avec des auto-contrôles sur certaines étapes (ex : respect de la chronologie d'une DFV). C'est une vraie plus-value.

Les échanges seront facilités entre les opérateurs Circulation et avec l'Infra.

Il y aura une meilleure maîtrise de la traçabilité et de la qualité des informations.

Les gestes métiers seront modifiés, mais pas la réglementation S9 en vigueur concernant les travaux.

Le site pilote choisi est le Poste D de type Electromécanique de la Gare de Brétigny (situé sur la région de Paris Rive-Gauche), car il comporte beaucoup de particularités.

La « phase test » de ce logiciel est envisagée vers le début du mois de mai 2016. D'après nos informations recueillies, ce logiciel sera utilisé uniquement la nuit et seulement par deux agents concepteurs du projet ATOMIC. Dans l'immédiat, les agents travaillant au Poste D de Brétigny ont été informés de l'arrivée de ce nouvel outil en « phase test ». Les procédures travaux s'effectueront normalement, mais seront doublées avec l'utilisation de ce logiciel.

La présentation de cet outil qui modifie les conditions de travail, sera faite dans les instances locales CHSCT et DP. L'aspect formation des agents sera abordé dans ces réunions.

– *Analyse de la situation*

L'Entreprise a déjà effectué plusieurs présentations de ces deux projets dans plusieurs réunions nationales (CPC Transport Mouvement du 25 novembre 2015, CE Circulation du 25 février 2016, CE Réseau IDF du 17 mars 2016) et instances régionales. Comme toujours, elle « est toujours sur un petit nuage » et ne voit que les aspects positifs de ces deux projets.

**Pour l'UNSA-Ferroviaire**, notre position est plus réservée. Loin de faire de l'opposition systématique ou de rester figée dans des positions dogmatiques, notre organisation syndicale est consciente qu'une modernisation des postes et des méthodes de travail peut s'avérer nécessaire. Mais il faut savoir raison garder.

A chaque introduction de nouvelles technologies, il y a toujours une période de « rodage » nécessaire pour faire les différents calages, afin que le système fonctionne de manière optimale. Malheureusement, plusieurs faits relevés dans plusieurs secteurs géographiques de différents Établissements montrent que tout n'est pas aussi rose en matière de fonctionnement de nouvelles installations ou de technologies.

Par exemple, la mise en place de l'outil MGPT (censé améliorer la gestion des travaux) à la CCR de Dijon a connu beaucoup de dysfonctionnements et a mis un « certain temps » avant de réellement fonctionner. Beaucoup d'agents ne souhaitent pas l'utiliser, car cela leur faisait perdre plus de temps, que d'en gagner.

Actuellement, la mise en place du GSM/R entre Montereau et Moret est loin de faire ses preuves. En effet, de nombreux dysfonctionnements ont été relevés et signalés.

Ces deux exemples montrent clairement que la mise en place de ces nouvelles technologies est loin d'être irréprochable.

Concernant le projet ATOMIC qui consiste en la dématérialisation du carnet de DFV et des Avis Travaux dynamiques, même s'il y a la volonté d'alléger les tâches administratives, l'Entreprise ne cache pas son but d'augmenter le temps de travail des équipes de maintenance.

**Pour l'UNSA-Ferroviaire**, même si l'Entreprise n'envisage pas de faire de la productivité (dans l'immédiat) en personnel pour financer ses programmes, elle espère avoir un gain en efficacité et en nombre de plages-travaux réalisées. Pour illustrer l'impact attendu, dix minutes (par chantier et par jour) de gagnées permettraient d'augmenter de 40 Km par an la rénovation du réseau.

## ► 2) PROJET OSMOZE

Ce programme, qui comporte six projets, a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec un Directeur dédié. L'objectif de l'Entreprise est de gagner du temps pour la production via des procédures « sécurité » des chantiers rendus plus efficaces.

Il facilitera la production des documents « sécurité » des organisateurs des chantiers et leur exploitation par les opérateurs.

La sécurité des chantiers sera améliorée sans changement réglementaire majeur.

Les six projets d'OSMOZE sont les suivants :

- l'appui à l'amélioration des Modules de Gestion des Protections Travaux (MGPT),
- la création d'un module OGDT (Outil de Gestion des Demandes de Travaux) pour le monde EALE,
- la dématérialisation des dépêches sécurité (E-dépêches) via les tablettes distribuées à MT dans le cadre de Nomade,
- l'aide à la fiabilisation de la programmation opérationnelle,
- la modernisation de l'outillage sécurité avec localisation GPS et l'optimisation de leur procédure de pose,
- la simplification de la rédaction des contrats travaux grâce à un logiciel dédié.

L'Entreprise a la volonté d'harmoniser le déploiement. La généralisation doit prendre en compte la différence des périmètres géographiques, le déploiement de l'équipement technique, et des contextes locaux différents.

Concernant OSMOZE, le projet pilote se fera vers le mois d'octobre 2016 sur le site de Rambouillet par la combinaison des deux programmes.

- *Analyse de la situation*
- L'Entreprise a déjà défini un

planning rigoureux pour la mise en place de ses deux projets. Malheureusement, tout nouveau projet se fait bien avant de prévenir les Instances Représentatives du Personnel et surtout sans associer les Organisations Syndicales au départ. Après la « phase test », beaucoup de questions se posent concernant notamment la formation des agents et des encadrants. Les agents seront-ils formés ou informés de l'utilisation de ces outils ? Une habilitation spécifique sera-t-elle nécessaire ? Comment s'effectuera la formation d'agents d'autres Établissements intervenant sur ces sites spécifiques ?

Comment sera gérée la problématique des travaux en situation dégradée ?

Que se passera-t-il si l'informatique tombe en panne complète pendant plusieurs heures comme cela s'est passé récemment au Poste PAI de Melun le 12 juin 2015 et le 17 décembre 2015 ?

Ces questions restent pour le moment sans aucune réponse tangible.

### ► CONCLUSION

Concernant les projets ATOMIC/OSMOZE, l'UNSA-Ferroviaire souligne les problématiques liées à ces nouvelles technologies :

- la fiabilité des outils informatiques permettra-t-elle vraiment une dématérialisation complète des procédures « papier » actuelles ?
- l'adaptation de ces outils liée à la tranche d'âge des agents utilisateurs.
- la couverture réseau parfois difficile en Ile de France risque de gêner l'application de ces procédures de sécurité entre les différents acteurs (réactivité, risque d'accord ou de restitution tardive, échange de dépêches).

“ *La fiabilité des outils informatiques permettra-t-elle vraiment une dématérialisation complète des procédures « papier » actuelles ?* ”

- les agents seront-ils formés ou informés pour l'utilisation de ces différents outils et logiciels ?
- quelle sera la marche à suivre en cas de défaillance d'une tablette ?

L'UNSA-Ferroviaire a rappelé à la Direction les nombreux dysfonctionnements de l'outil MGPT utilisé à la CCR de Dijon et met en garde sur une dématérialisation trop rapide avec les risques de sécurité encourus.

Nous émettons également des réserves sur l'ergonomie de la lecture d'une consigne de protection S9C sur une tablette et plus particulièrement en zone dense, voire hyper dense.

De plus, l'usage d'une tablette à l'extérieur, où parfois des conditions climatiques sont rigoureuses, ne favorisera pas l'autonomie de cet outil. La batterie a souvent tendance à se décharger beaucoup plus vite quand il fait froid. C'est pourquoi l'UNSA-Ferroviaire préconise de maintenir un tirage papier, afin de faciliter la préparation et la gestion opérationnelle des chantiers.

L'Entreprise a choisi quelques sites pour effectuer les premières expérimentations. Pour l'UNSA-Ferroviaire, il sera important d'analyser les retours d'expérience de ces différents projets. En effet, outre le fait d'être GAME (Globalement Au Moins Equivalent) en termes de sécurité, il ne faut pas lancer de nouvelles technologies, s'il y a un risque à la fois dans les procédures de sécurité et pour les agents eux-mêmes.

L'UNSA-Ferroviaire sera aussi vigilante sur les dérives constatées et l'utilisation de ces outils par l'encadrement en matière de contrôle KN1.



# Ex Apprentis ou élèves Un sujet très sorcier

► **DEPUIS LES RÉFORMES DES RETRAITES DE 2008, DE 2010, PUIS CELLE DE 2014, LE DOSSIER DE LA VALIDATION DES TRIMESTRES D'APPRENTISSAGE AU RÉGIME GÉNÉRAL DES EX-APPRENTIS OU EX-ÉLÈVES DE L'ENTREPRISE, EST TOUJOURS EN DISCUSSION ET AUCUNE SOLUTION D'ENSEMBLE N'A ÉTÉ VALIDÉE PAR LES TUTELLES DES SUCCESSIFS GOUVERNEMENTS POUR RÉGLER LE PASSIF.**

Rendre compte dans cet article, de l'histoire des diverses démarches effectuées par l'UNSA, année après année, serait trop long. La dernière rencontre significative avec des interlocuteurs en responsabilité sur ce sujet s'est effectuée au Ministère des Affaires Sociales le 20 mars 2015. A cette occasion, la délégation UNSA a déposé de nombreux dossiers d'ex-apprentis<sup>1</sup>, qui présentaient des situations identiques avec des règlements différents. Les référents présents lors de cette réunion se sont penchés sur ces dossiers pour comprendre le raisonnement des techniques effectuées par les différentes CARSAT<sup>2</sup> et pour remédier dans les cadres définis par les textes en vigueur, aux justes validations de certains trimestres cotisés.

L'argumentation des tutelles successives, concernant la validation des trimestres d'apprentissage, repose sur des interprétations très éloignées des discussions tripartite, gouvernement – CPR – Entreprise, qui ont eu lieu durant les négociations portant sur la réforme des retraites de 2008.

A cette époque, les négociateurs des organisations syndicales représentatives, avaient posé des conditions pour sortir d'une situation crispée induite par la volonté de l'ex-Président, de réformer les retraites du régime spécial des cheminots. La réforme, malgré la mobilisation des salariés, fut un succès pour le gouvernement de l'époque

mais celui-ci s'était engagé à consentir plusieurs compensations.

L'une d'elle, concernait l'augmentation du traitement salarial de 2 % à 55 ans (âge d'ouverture de droit à la retraite) pour les ex-apprentis de la SNCF. Lors de ces négociations, jamais il n'a été question d'adosser la validation des trimestres sur l'assiette de cotisation. Ces 2 % correspondaient en fait en tout et pour tout aux 8 trimestres d'apprentissages effectués.

Cette mesure des 2 % n'a jamais été appliquée dans l'esprit de la négociation et le décret d'application fait référence à 0,25 % par trimestre validé.

Et c'est là que la sorcellerie démarre. Les promotions postérieures à 1978 ont été impactées par une ordonnance gouvernementale qui instaurait une assiette de cotisation très inférieure aux salaires réellement perçus. Ce changement d'assiette de cotisation a eu pour conséquence de limiter de façon drastique le nombre de trimestres pouvant être validés. De ce fait, plusieurs ex-apprentis validaient seulement trois trimestres sur les huit réellement effectués. Soit dans ce cas une majoration du traitement de  $3 \times 0,25 \% = 0,75 \%$  et seuls 3 trimestres sont comptés dans la durée d'assurance totale du salarié (au lieu de 8 trimestres).

La situation d'ensemble des carrières des ex-apprentis n'est pas uniforme. Les salariés concernés n'ont pas tous le même parcours professionnel ni démarré leur apprentissage aux mêmes âges. De fait, les rémunérations tenaient compte du critère d'âge : le tout se complexifiait par des compléments de rémunération liés aux résultats de leurs scolarités.

La problématique est en fait double pour les salariés concernés.

La première concerne l'inégalité par rapport à l'augmentation du traitement salarial. L'autre effet, est relatif au défaut de trimestre validé qui induit automatiquement une possibilité de décote dès lors que les trimestres espérés validés au régime général ne le sont pas. Cette situation oblige les salariés concernés à prolonger leur activité professionnelle afin de réduire ou annuler la potentielle décote.

## Où en sommes-nous actuellement ?

Plusieurs chiffres divergents circulent dans les différents réseaux sur le nombre de salariés présents dans l'Entreprise et concernés par des périodes d'apprentissage. En réalité, la volumétrie du stock concerné d'avant la réforme de 2008 est de 8 198 apprentis.

L'Entreprise s'est accaparée une nouvelle fois cette problématique et a engagé des bilatérales avec les organisations syndicales qui déboucheront sur une table ronde en mai, afin de partager avec l'ensemble des partenaires un diagnostic sur la situation.

Faut-il en déduire que l'Entreprise souhaite aller au-delà des dispositions actuelles de la réforme des retraites de 2014 qui permet aux ex-apprentis de racheter les trimestres manquants ? Pour le moment rien n'est moins sûr. L'UNSA proposera des solutions novatrices lors de cette table ronde pour régler en tout ou partie cette problématique.

Mais cette possibilité ne doit pas empêcher les ex-apprentis de se conforter à la démarche que nous initions et que nous recommandons vivement. L'incitation promulguée dans cet article par l'UNSA vous permettra de consolider votre situation. Quel que soit le règlement de votre situation individuelle, l'Entreprise exigera cette consolidation.

“ *L'Entreprise s'est accaparée une nouvelle fois cette problématique et a engagé des bilatérales avec les organisations syndicales qui déboucheront sur une table ronde en mai.* ”



Il a bien été compris, par l'Entreprise, la tutelle et les organisations syndicales, que des erreurs de validation sont le fait des différentes CARSAT.

Aussi pour éviter toute déconvenue, l'UNSA vous recommande la démarche suivante.

Téléchargez le document « Attestation de Salaires » de l'Assurance Retraite sur notre site internet, [www.unsa-ferroviaire.org](http://www.unsa-ferroviaire.org) dans la rubrique « Publication » « Les tracts ».

Adressez un courrier à votre Agence Paie et Famille, en précisant que vous avez besoin de connaître les éléments relatifs aux salaires perçus durant vos années d'apprentissage. Demandez à votre Agence de compléter le document « Attestation de Salaires » de l'Assurance Retraite.

A la réception de l'attestation de salaires complétée, vous adresserez le document à la CARSAT de votre lieu de résidence, pour les cheminots installés en Ile de France à la CNAV<sup>3</sup>, qui procédera à la reconstitution de votre carrière au régime général.

Les CARSAT demandent aux salariés de fournir des justificatifs, notamment les bulletins de salaires correspondant à toute la période d'activité en cause. En anticipant la demande de votre CARSAT vous gagnerez du temps et éviterez de nombreuses correspondances.

Ce conseil ne doit pas effrayer les salariés concernés. La démarche peut sembler lourde mais l'UNSA vous recommande d'agir ainsi, afin de vous faciliter par la suite la liquidation de vos pensions<sup>4</sup>.

## Ne renoncez pas à ce droit ! Ce n'est pas sorcier.

Pour l'UNSA, le tour n'est pas encore joué : il va falloir déployer des potions magiques pour venir au bout d'une situation qui n'a que trop duré et lésé bon nombre de salariés, déjà retraités.


Par Denis DONTENVILL

<sup>1</sup> Sous la dénomination Ex-Apprentis nous intégrons une fois pour toute la notion d'élèves.

<sup>2</sup> Caisse d'Assurance Retraite et de la santé au travail.

<sup>3</sup> Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

<sup>4</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le régime principal, ici la CPR, verse pour le compte du régime général, dans le cadre de la mutualisation des pensions de retraite d'un faible montant pour les assurés poly-pensionnés, le montant de la pension du régime général s'il est inférieur à 200 € brut annuel.



### Attestation de salaires (A compléter par l'employeur)

N° de sécurité sociale :  
Secteur :

Employeur

Nom et prénoms :  
ou raison sociale :  
Adresse :  
N° d'identification de l'entreprise (SIRET, APE, NAF, ancien n° INSEE...) :

Salarié(e)

Nom de naissance :  
Nom marital :  
Prénoms :  
N° de Sécurité sociale :  
Né(e) le : à : A défaut de ce n° précisez :  
N° d'agent dans l'entreprise : : Profession :

Année	Salaire soumis à retenue Sécurité sociale <sup>(1)</sup>	Retenue Sécurité sociale (part ouvrière)		Observations et/ou périodes plus motifs d'interruption de travail	colonne réservée à la cnav
		Taux <sup>(2)</sup>	Montant <sup>(2)</sup>		

<sup>(1)</sup> Important : indiquez les montants en francs pour les années avant 2002.  
<sup>(2)</sup> Voir au dos avant de compléter.

Je certifie que cette attestation est conforme aux livres de paie et/ou aux bulletins de paie (depuis le 01/08/1998) et que les cotisations correspondantes ont bien été versées sous les numéros indiqués ci-dessus.

A ..... Le .....  
Cachet de l'employeur :  
Signature et qualité :

La loi n° 313-1, 313-2, 313-3, 433-15, 465-1 et 467-7 du code pénal.  
La loi n° 73-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

RM.30209 - 04/2009



### Ex-apprentis SNCF... Quoi de neuf ?

**L'UNSA agit et vous informe !**

**Le contexte :**  
Le dossier de la validation des trimestres d'apprentissage au régime général des ex-apprentis et ex-élèves de l'Entreprise, est toujours en discussion. L'Entreprise a décidé de porter une analyse très complète sur cette problématique toujours prégnante pour les salariés concernés. Un dossier porté par l'UNSA de longue date.

L'UNSA-ferroviaire a été invitée par la Direction pour formuler ses remarques, ses propositions, afin que les attentes mais aussi les enjeux pour les salariés concernés puissent être appréhendés le plus justement possible. La partie de ping-pong entamée depuis des années entre les différents partenaires, toutes les gouvernements successifs, CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), Univesa, semble s'apprêter vers un constat partagé concernant les différentes situations des ex-apprentis. Cette analyse décidée par la Direction se focalise sur les salariés concernés par l'apprentissage à partir des années 1976. Pour autant, les salariés des années antérieures ne sont pas oubliés car cet exercice de concertation.

Une table ronde est programmée le 2 mai 2016 pour faire un bilan de cette analyse. Il est très important de penser sur les éventuelles solutions et mesures qui seraient préconisées par l'Entreprise !

Pour faciliter les démarches futures des ex-apprentis, l'UNSA-Ferroviaire invite l'ensemble de ces salariés à anticiper leurs démarches auprès de leur CARSAT, en se munissant du document de l'Assurance Retraite - Attestation de Salaires - téléchargeable ici sur le site de notre association spécialisée.

Adressez un courrier à votre Agence Paie et Famille, en précisant que vous avez besoin de connaître les éléments relatifs aux salaires perçus durant vos années d'apprentissage. Demandez à votre Agence de compléter le document « Attestation de Salaires » de l'Assurance Retraite.

A la réception de l'attestation de salaires complétée, vous adresserez le document à la CARSAT de votre lieu de résidence, pour les cheminots installés en Ile de France à la CNAV<sup>3</sup>. Votre Caisse de retraite procédera à la reconstitution de votre carrière au régime général. Puis, vérifiez le découpe de votre situation personnelle : nombre de trimestres validés par rapport à votre durée d'apprentissage.

Enfin, attendez les suites des discussions avec l'Entreprise pour prendre les bonnes dispositions concernant la liquidation de vos pensions par rapport à votre carrière professionnelle du régime spécial et du régime général.

[Télécharger le Tract](#)

# Au sein des particularités de notre protection sociale : le service d'Action Sociale

➤ **CONTRAIREMENT À UNE IDÉE BIEN RÉPANDUE, LES PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE S'ADRESSENT À TOUS LES AGENTS DE L'ENTREPRISE, CADRE PERMANENT OU CONTRACTUELS, TOUS NIVEAUX ET TOUS SERVICES CONFONDUS, AINSI QU'À TOUS LES PENSIONNÉS.**

## ➤ **L'ACTION SOCIALE : KESAKO ?**

C'est un service, intégré à l'EPIC de tête, composé de plus de 800 agents qui travaillent au bénéfice de l'ensemble des cheminots ainsi que et leur famille. Le service d'Action Sociale est présent sur tout le territoire grâce au réseau de 101 Centres d'Action Sociale (CAS) où exercent des Assistants de service Social, des Conseillers en Economie Sociale et Familiale et des secrétaires sociales.

Leur champ d'intervention peut être vaste et on peut citer à titre d'exemple :

- l'accueil et l'intégration des jeunes embauchés,
- l'accompagnement des transitions professionnelles,
- l'aide à la réflexion en fin de carrière et la préparation à la retraite,
- l'information et l'orientation sur les droits sociaux de notre régime particulier, mais aussi sur la protection sociale en général,
- la parentalité dans toutes ses composantes : naissance, adoption, modes de garde de la petite enfance, orientation scolaire, soutien à la parentalité, construc-



tion de projet pour les adolescents, financement des études, etc.,  
- l'accompagnement de l'avancée en âge et le maintien à domicile pour les retraités.

Parfois, les travailleurs sociaux peuvent être amenés à accompagner des moments plus difficiles : la maladie, le handicap, la séparation, le décès de l'agent ou d'un proche, les transitions financières, l'avancée vers la dépendance...

Mais ce n'est pas tout. Le service est également riche d'autres structures peu connues mais tellement précieuses par les services qu'elles rendent :

- les Centres de Psychologie Familiale (Centres Médico Psychopédagogiques) : placés sous la direction d'un pédopsychiatre, ils offrent des consultations d'orthophonie, de psychologie, de psychomotricité aux enfants et familles d'agents et de contractuels.

Qualité des soins, rapidité des rendez-vous sont les caractéristiques de ces structures,  
- les Centres d'Orientation Scolaire et Professionnelle : ils offrent aux familles et aux adolescents, information et accompagnement, pour trouver sa voie dans les méandres de l'orientation scolaire et professionnelle,  
- 5 établissements et structures éducatives qui prennent en charge des enfants et adolescents et leurs offrent un accompagnement personnalisé,  
- 5 maisons de retraite et établissements de séjour temporaire pour retraités.

A ce réseau se sont ajoutés récemment les points d'accueil et d'information Prim'Enfance à Paris et dans les grandes villes de province.

**L'Action Sociale : ce sont aussi des prestations financières en lien avec le régime spécial.**

Ces prestations s'inscrivent dans le cadre du régime spécial de protection sociale. **Comme tout régime de protection sociale, le régime SNCF est dans l'obligation de développer une action sociale au profit de ses bénéficiaires.**

L'action sociale finance ainsi des aides à domicile pour les agents au cadre permanent et les pensionnés, des aides à l'amélioration de l'habitat des pensionnés, des aides financières ponctuelles pour faire face à une situation difficile, des indemnités pour frais de garde de jeunes enfants, des aides en lien avec l'accord handicap ou l'accord logement, etc...

### ► AVEC QUEL BUDGET ?

Au régime général, la protection sociale est partagée entre la Sécurité Sociale pour la maladie, les caisses de retraite pour l'avancée en âge et les caisses d'allocations familiales pour les prestations liées aux enfants et aux familles. Chacune de ces entités dispense une action sociale, chacune dans son champ de compétence : maladie, vieillesse, famille...

De par son histoire de protection sociale intégrée et globale, l'action sociale de la SNCF possède un Fonds d'Action Sanitaire et Sociale qui a été évalué après la création de l'EPIC en 1982 à 1,275 % de la Masse Salariale annuelle Imposable (MSI). Avec le transfert des prestations familiales à la CAF en 2015, le financement du fonds a été ramené à 1,1 % de la MSI. Toutefois, la



loi d'août 2014 portant réforme du ferroviaire légitime pour l'Entreprise le fait de continuer à dispenser une action sociale familiale au profit de ses agents. Le Fonds d'Action Sanitaire et Sociale sert donc à financer le personnel social, les prestations financières attribuées ainsi que les établissements sociaux.

L'UNSA-Ferroviaire, très active au sein de la Commission de gestion du FASS, défend une action sociale de qualité. L'UNSA se démène pour que l'action sociale « familiale », en complément de celle financée par les CAF, ait un vrai contenu pour les cheminots. C'est ainsi qu'à l'occasion de la négociation récente de l'accord d'intégration sociale signé en décembre dernier, nous avons

obtenu que soit consacrée une somme de « un million d'euros » à l'amélioration de l'aide à la garde d'enfants.

Quelques exemples de prestations financières :

- indemnité de garde d'enfants gardés par une assistante maternelle pour tous les enfants de moins de trois ans,
- financement de CESUS d'aide à domicile en cas de maladie et pour les retraités en perte d'autonomie,
- aides financières en cas de situation de handicap,
- aides financières en lien avec le logement,
- aides d'urgences,
- aide maîtrise d'énergie,
- etc.

## Action Sociale familiale : Un million d'Euros en plus par an pour la garde des enfants...

L'Entreprise a décidé de rencontrer les partenaires sociaux pour discuter de l'évolution des prestations en faveur de la garde d'enfants et ceci afin de respecter les engagements pris par la Direction lors de la signature de l'accord d'intégration signé en décembre 2015. La somme consacrée n'est pas une dotation supplémentaire de l'Entreprise mais sera prise sur le budget du Fonds d'Action Sanitaire et Sociale, qui soit dit en passant, est excédentaire. Voilà enfin une bonne décision pour utiliser les fonds à bon escient. **A noter que cette demande a été portée par la seule UNSA-Ferroviaire.**

### ► UNE INDEMNITÉ DE GARDE MAJORÉE

La Direction propose d'augmenter le montant plafond de l'aide pour Assistante Maternelle pour les enfants de moins de trois ans. D'un montant actuel maximal de 80 €, son montant il pourrait être augmenté de 20 €, pour tous (dans la limite de la charge réellement supportée par les familles). Le total de la dépense avoisinerait les 640 000 euros pour une population bénéficiaire estimée à 3 200 salariés.

De plus, les familles monoparentales ou



travaillant en horaires atypiques pourraient bénéficier d'une majoration de 25 %. Les familles remplissant la double condition pourraient bénéficier d'une majoration de 50 % sans dépasser le montant des frais engagés.

Avec ces majorations, la dépense va atteindre environ 800 000 euros annuellement.

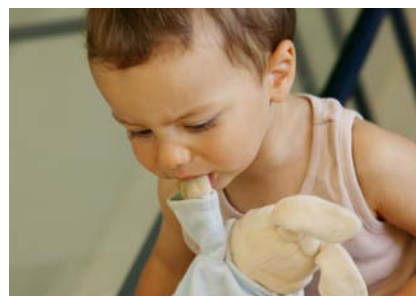
### UN ÉLARGISSEMENT DE L'AIDE AU DÉPANNAGE

Il restait environ 200 000 euros à dépenser : il fut facile de trouver une utilisation pertinente. L'aide au dépannage de mode de garde qui a été récemment créée est peu utilisée, il faut en élargir les conditions. La Direction envisage d'élargir les critères, notamment en cas de mobilité professionnelle. Pour mémoire, cette aide

au financement du mode de garde de dépannage est limitée à 20 heures par an. L'UNSA-Ferroviaire estime que 20 heures c'est trop peu, et la mise en œuvre de l'aide au dépannage est trop lourde et manque de souplesse.

Le million d'euros est bouclé : la Direction de l'Action Sociale peut s'enorgueillir d'avoir répondu à la commande de Monsieur Ambrosini.

**Les représentants de l'UNSA-Ferroviaire ne vont pas boudier leur plaisir... Mais**



**on peut faire mieux et nous continuerons de négocier pour l'amélioration des prestations d'Action Sociale.**

## Action Sociale familiale : La politique familiale au service des adolescents. Visite de la maison d'enfants de Brétigny... et des autres structures éducatives

Parmi les nombreuses prestations offertes par l'Action sociale, nous vous proposons de faire un focus sur les structures et établissements éducatifs. Le patrimoine est constitué d'un établissement situé à Brétigny-sur-Orge ainsi que 4 petits appartements éducatifs situés à Bischheim, Lille, Montlignon et Dijon.

Ces structures accueillent, le plus souvent pour la durée de l'année scolaire, des enfants, adolescents, voire de jeunes adultes. Les éducateurs ont pour mission d'accompagner les jeunes dans leurs projets éducatifs ou professionnels. L'objectif est de permettre au jeune en difficulté de

repartir, se dessiner un projet, réinvestir son quotidien, reprendre des repères. Cela passe par une écoute attentive des difficultés familiales par les travailleurs sociaux et un travail patient et minutieux des éducateurs. Évidemment l'équipe éducative travaille en partenariat avec les familles.

Ces établissements qui n'ont pas d'équivalent, ou très peu, dans le paysage éducatif, ont la chance de pouvoir proposer un travail en petites équipes et un accompagnement de l'enfant « sur mesure ». Certes, il faut gérer la distance géographique, car les établissements sont concentrés sur le Nord-Est du territoire français. Les équipes éducatives

ont une grande habitude de gérer cette particularité. Le département de l'Action Sociale peut, s'il le faut, mettre un dispositif en place pour faciliter l'acheminement hebdomadaire, la traversée de Paris etc... Tous les ans les professionnels partagent la joie avec les familles de fêter les réussites scolaires ou professionnelles (apprentissage) des enfants dont ils ont balisé le chemin durant quelques mois, voire parfois quelques années.

C'est ainsi que l'établissement de Brétigny s'inscrit dans une longue histoire éducative et a fait ses preuves depuis de nombreuses années.

Et pourtant malgré de très belles réussites, ces établissements pourraient être menacés de fermeture pour cause de fréquentation en baisse, et de productivité dans les services de l'EPIC de tête... Ce serait dommage. L'UNSA défend cette prestation de service, qui est l'une des rares à s'adresser aux adolescents...



#### Pour tout renseignement :

prenez contact avec l'Assistante de service Social de votre domicile.  
Contact : intranet net sncf / Les essentiels rh/action sociale  
Tél. : numéro vert et gratuit  
**0800 20 66 20**

Par Christine VASSEUR – Denis DONTENVILL

# Conseil du Syndicat Régional UNSA-Ferroviaire Picardie

► **C'EST SOUS UN CIEL QUASI  
HIVERNAL, AU CLSH  
D'AMIENS, QUE S'EST TENU  
LE CONSEIL SYNDICAL  
DE L'UR PICARDIE,  
LE 18 MARS 2016.**

Accueillie, par Philippe Dumé, Secrétaire de l'Union Régionale, ainsi que par son équipe et les représentants du périmètre « UR » dans les diverses instances régionales et nationales, l'assemblée a souhaité la bienvenue à Marc Baucher Secrétaire Général, Alain Vanuysberghe Secrétaire du Secrétariat Régional UNSA Interpro NPDC/Picardie, Frédéric Delbar Secrétaire de l'Union Régionale de l'UNSA-Ferroviaire NPDC, Benoit Vienne Secrétaire Fédéral Matériel et Didier Borgeaud Secrétaire Fédéral de la Zone Nord-Est.

Comme précisé à l'ordre du jour, ce conseil d'Union portait sur 4 points principaux :

## **1) Rapport moral du Secrétaire Régional, vie syndicale, approbation des comptes 2015**

(Trésorier Philippe Honvault).

Philippe Honvault et Philippe Dumé présentent les comptes du syndicat régional, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Vie syndicale :

Retour sur la préparation des élections 2015 (gros travail dans le contexte de restructuration par EPIC).

Maintien de la place de deuxième OS sur la Picardie malgré une situation incertaine, un merci particulier à chacun pour l'implication au quotidien pour nos valeurs.

Philippe Dumé lance le débat... sur une possible évolution de l'UR avec l'idée d'un rapprochement avec l'UR de Lille (NPDC), en présence de Frédéric Delbar. C'est un sujet qui serait mis en parallèle avec les évolutions des régions politiques mais aussi des périmètres régionaux « Mobilités SNCF ». Ph. Dumé précise qu'il sera primordial de préserver la proximité des adhérents sur des secteurs géographiques raisonnables.

## **2) Point sur l'actualité syndicale**

Philippe Honvault et Philippe Dumé évoquent la rencontre avec Madame Brigitte



Fouré, Maire d'Amiens, et Madame Lavillette, Déléguée Grande Région NPDC/Picardie, mandatée par la nouvelle grande région.

A ce titre, des travaux d'envergure se préparent notamment sur l'attrait de la ville d'Amiens et de son bassin d'emploi envers des populations qui ne connaissent pas la ville. Marc Baucher et Benoit Vienne interviennent ensuite sur les sujets d'actualité plus généraux tels que décret socle, rencontres et négociations avec le ministère et l'Entreprise, contexte syndical, sujets interpro.

Trois adhérents de l'UR Picardie : Jean-Louis Chivot, Président des AS au CE SNCF EPIC de Tête, Marc Géronimus, aussi Président des AS, mais au sein du CE Ingénierie-Projets et Philippe Degouy, Trésorier du CE Mobilités Picardie, échangent avec la salle sur les sujets AS qui préoccupent les adhérents des différents EPIC.

Ces actualités syndicales alimentent le débat puisque les sujets évoqués sont nombreux. Ces thèmes ont également donné lieu à de multiples interventions militantes.

## **3) Congrès UNSA-Ferroviaire :**

ce Congrès fédéral ce déroulera du 13 au 17 juin 2016. A ce titre, Philippe Dumé demande l'avis du Conseil Syndical car il souhaite se mettre à disposition de la Fédération en postulant pour un poste de Secrétaire Fédéral lors du prochain Congrès de juin 2016 ; celui-ci reçoit l'approbation totale de l'assemblée qui

le félicite de son engagement auprès de la Fédération. Françoise Hodencq, Secrétaire Adjointe de l'UR Picardie, portera au nom de l'UR Picardie la candidature de Philippe Dumé, comme le stipule la règlementation de la Fédération.

## **4) UNSA-Interpro :**

Alain Vanuysberghe intervient sur la nature du syndicalisme « UNSA » et souligne l'importance de l'UNSA-Ferroviaire au sein de l'ensemble composant l'UNSA-Interpro.

L'intervention porte également sur les enjeux de la représentativité interprofessionnelle, le développement syndical, les futures Elections TPE (Très Petites Entreprises). Il est important de le souligner, car ces futures élections qui auront lieu en décembre 2016 seront un des outils de mesure pour le calcul de la représentativité des Syndicats, et c'est un enjeu important pour l'UNSA.

A la suite de cette assemblée Picarde, les échanges se sont poursuivis dans un agréable moment de convivialité.

Par Philippe DUMÉ et Didier BORGEAUD ■

# Paris Rive-Gauche : une UR typiquement atypique prête à relever les défis de la réforme ferroviaire !

► **PRG C'EST COMME LE PSG,  
ZLATAN, LE QATAR ET  
LE COP OF BOULOGNE  
EN MOINS... MAIS TOUT  
LE RESTE EN PLUS !**

Jusqu'à la constitution du GPF en 3 EPIC, la région de PRG était la plus importante région de la SNCF avec plus de 10 000 agents répartis sur 14 établissements et 3 entités. Née en 1990 de la fusion des régions de Paris-Montparnasse et de Paris Sud-Ouest, elle présente ainsi la particularité d'être la seule région avec deux gares parisiennes têtes de ligne (Montparnasse et Austerlitz).

L'UR est organisée en deux syndicats géographiques : le syndicat de Paris Atlantique présidé par Stéphane Mazery et le syndicat de Paris Sud-Ouest présidé par Jean-Eddy Hoarau. Cette organisation est également un reflet de l'histoire et de la géographie ferroviaire : l'ex-région de Paris Sud-Ouest est l'héritière de l'ancienne Compagnie du Paris-Orléans et l'ex-région de Paris-Montparnasse découle de l'ancienne Compagnie de l'État, elle-même héritière de la défunte Compagnie de l'Ouest...

A ces deux syndicats s'ajoute également un maillage géographique par grands sites (Montparnasse, Versailles, Chartres pour la partie ouest ; Austerlitz, Juvisy et Brétigny pour la partie sud-ouest) et un maillage métier (Administratif, Commercial Voyageurs Gare & Train, Équipement, Matériel, Médicaux-Sociaux, SUGE, Transport-Mouvement,...) organisé à partir de sections syndicales d'établissement.



PRG est également atypique par la répartition de ses adhérents dans les trois collèges. En effet, l'Exécution regroupe 54 % des adhérents, la Maîtrise 28 %, et l'encadrement 18 %. Si le pourcentage d'adhérentes (18 %) reflète la proportion de femmes dans l'entreprise, l'implication féminine est néanmoins forte dans toutes les IRP : CHSCT, DP établissement et DP Cadres, mais aussi CER (élue et membres de commissions). Autre particularité de PRG : l'UNSA est première organisation syndicale... à la Traction (ET PRG) ! Deuxième OS au CER, l'UNSA est aussi la seule dont les élu(e)s représentent les cheminots des trois collèges. Elle préside aussi la seule Commission (Emploi/Formation – président Arnaud Régis) fonctionnant normalement et détient – à titre purement honorifique – le poste de Trésorier du CER (Didier Villière), vidé de toute substance (pas

de moyens, de pouvoirs...) par l'OS majoritaire qui ne conçoit le partage qu'à son avantage. PRG est également présente au CC GPF avec Roland Cotillard (Secrétaire régional), Trésorier adjoint de l'instance nationale.

Le fonctionnement de l'UR est axé sur :  
- L'Animation des métiers et des sites. Au-delà de la nécessaire animation des sections syndicales d'établissement, l'animation métiers se traduit par une participation active aux GN et autres GT, mais également aux diverses CPC. De plus, des experts issus de l'UR travaillent à la Fédération (ou pour la Fédération) dans différents domaines : Olivier Brosse pour la Traction, Christian Prétat pour le Transport-Mouvement, Romaric Rouet et Joël Victor pour le Matériel, Bruno Zany apporte ses compétences au Pôle Formation de la Fédération.

- **La Formation** des militants et adhérents est, en effet, essentielle pour le bon fonctionnement de l'UR et celui des IRP œuvrant sur son périmètre. Une formation syndicale de qualité, adaptée et dans les meilleurs délais est le gage, pour les militants et élus, d'une action efficace au service des cheminots. Autour d'un noyau de formateurs animé par Stéphane Mazery, le responsable formation de l'UR, PRG organise des sessions de formation purement régionales ou bien « délocalisées », accueillant des stagiaires venant d'autres UR. La définition du cahier des charges et l'animation de ces sessions doivent beaucoup à la participation active de Bruno Zany.

- **La Communication** : elle est organisée à destination, à la fois, des adhérents et de l'ensemble des cheminots selon des modalités et des canaux spécifiques. Ainsi, outre l'envoi systématique en temps (presque) réel de l'information venant de la Fédération mais aussi des syndicats et des sections syndicales par courriels au moyen de listes de diffusion distinctives, les adhérents sont informés en temps (quasi) réel via une page Facebook (Unsa

Ferroviaire Paris Rive Gauche) couplée avec un compte Twitter. Cette page Facebook et ce compte Twitter sont alimentés et animés en permanence par l'équipe Com de l'UR (Dominique Setzepfandt et Arnaud Régis à la commande) avec, a minima, un post par jour (SDF compris). Évidemment, cette communication via les réseaux sociaux touche également l'ensemble des cheminots (et bien au-delà), et complète les moyens traditionnels de communication par voie de tracts, de tournées et de permanences massivement utilisés par ailleurs.

- **L'Assistance** : elle prend des formes très différentes... à commencer par celle de Corinne Andarelli, l'assistante administrative de l'UR en charge des relations avec les adhérents et les sympathisants. À ceux-ci, l'assistance se décline sur les plans réglementaires, disciplinaires et juridiques et inclut aussi une cellule de veille sur les Risques Psycho-Sociaux. PRG est également précurseur et moteur en matière de procédures judiciaires collectives (SUGE, Commercial Voyageurs) et travaille fréquemment en relation (et en amont) du Pôle juridique de la Fédération.

Aux autres structures de la Fédération, l'assistance prend essentiellement la forme d'un appui logistique : tournées terrain, tractage, impression de tracts, prêt de salles de réunion...

**La Convivialité**. Fière de sa tradition d'hospitalité, PRG accueille régulièrement, outre des stagiaires d'autres UR, de nombreuses réunions « décentralisées » de la Fédération, de l'UD 75, mais également de l'interpro. Pour cela, elle dispose en propre d'une salle de formation/réunion pouvant accueillir dans de bonnes conditions 12 à 15 personnes, et d'une salle commune avec les autres OS pour accueillir des réunions plus importantes regroupant jusqu'à une cinquantaine de participants. Et, en plus d'assurer le gîte, PRG se fait également un point d'honneur à assurer le couvert. Que ceux qui sont sortis de l'UR le ventre (ou le gosier) vide lèvent la main (ou le coude)!

Par Dominique SETZEPFANDT ■

# AG du Syndicat Nièvre

► **LE JEUDI 4 FÉVRIER 2016**  
S'EST TENUE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE DU SYNDICAT  
UNSA-FERROVIAIRE NIÈVRE.

Ce petit syndicat de 65 adhérents s'est retrouvé à Nevers en présence de Benoit Vienne, secrétaire Fédéral Matériel et Hervé Pilandon, le secrétaire de l'UR de Clermont-Ferrand dont nous dépendons.

Après un temps d'accueil, et les rapports moraux et financiers de notre syndicat, notre président sortant, Philippe Mousillat bien connu pour son expertise sur le RH00077, a présenté son bilan de l'année mais aussi des années écoulées, de l'entente qui règne entre nous tous. Il en a profité pour donner quelques conseils pour ceux qui prendront la relève. Après quelques mots d'Hervé Pilandon remerciant Philippe Mousillat pour son action de président, a eu lieu l'élection de la nouvelle équipe.

Nouvelle équipe en grande partie renouvelée, avec comme il est très rarement le



cas, une femme présidente (Valérie Ivart), entourée de membres essentiellement venant du TI de Nevers et du TECHAN de Nevers. Philippe assurera la formation de cette nouvelle équipe.

Puis Benoit Vienne est intervenu pour nous donner des informations nationales, notamment sur les bouleversements qui secouent nos collègues de Romilly et d'Oullins.

Le représentant du syndicat Nièvre Interpro58 nous a présenté l'enjeu des élec-

tions professionnelles pour les très petites entreprises (TPE) de qui auront lieu dans l'année. La séance s'est terminée par une présentation de Philippe sur une information en prévision du prochain décret socle et de la prochaine convention collective.

Les échanges se sont clôturés dans la convivialité.

Par Valérie IVART ■

# LE BILLET DU PRÉSIDENT DE L'UFR



Eric TOURNEBOEUF ■

## Nombrilisme, mal du siècle

► **SPECTATEUR ATTENTIF DE NOTRE SOCIÉTÉ, J'ENTENDS QUE LES FRANÇAIS SE DÉCLARENT DE MOINS EN MOINS HEUREUX ET CONFIANTS EN L'AVENIR. CETTE SINISTROSE, RENFORCÉE PAR UN SYSTÈME MÉDIATIQUE ANXIOGÈNE REPOSE SUR DES RÉALITÉS CONCRÈTES : TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉ, PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI AVEC LES CDD ET LE TEMPS PARTIEL IMPOSÉ, REPRODUCTION GÉNÉRATIONNELLE DES INÉGALITÉS, ...**

La France s'étirole, le rêve républicain s'évanouit. Le terreau de la contestation est donc présent. Pourtant, ni les nouvelles technologies avec les réseaux sociaux, ni les formes alternatives de mobilisation comme « Nuit debout » ne semblent capable de changer la donne. Alors comment expliquer l'incapacité dans notre pays à faire émerger un mouvement citoyen fort capable de lui redonner de l'ambition ?

Pas par peur de la contrainte en tout cas, car chez nous la liberté d'expression est garantie, le droit de manifester également même en état d'urgence, c'est tout dire...

Pas par l'indifférence non plus car nous avons vu après les terribles attentats dont nous avons été victimes que la solidarité nationale sait encore s'exprimer : expression certes trop fugitive.

Alors quoi ? Je m'interroge sur les causes d'une telle passivité. Le bouddhisme n'étant pas encore si répandu que cela en France, il faut chercher ailleurs.

Je veux bien admettre que lorsque la mobilisation se traduit par des manifestations, regroupant parfois des centaines de milliers de participants, l'efficacité n'est pas souvent au rendez-vous. Que ce soit contre le mariage pour tous, Notre Dame des Landes ou plus récemment contre la loi travail, ces mouvements ne restent toutefois que des manifestations « contre ».

Il n'en est pas moins vrai que le fond du problème repose sur des comportements individuels de plus en plus égocentriques. En ne s'intéressant qu'à soi-même on se construit un référentiel d'appréciation personnel où le seuil de satisfaction n'est pas établi en fonction de ses besoins mais en fonction de ses ambitions. Comme peu les atteignent, la voie est ouverte à la frustration, à la jalousie, au rejet du système.

Je suis effaré, sur la question des migrants, de voir notre pays faire preuve d'un tel égoïsme, totalement en rupture avec les valeurs de notre république. C'est le résultat de l'état de l'opinion publique. Un égoïsme qui se traduit dans la montée de l'abstentionnisme aux élections, notamment locales, au refus parfois de s'inscrire sur les listes électorales et in fine par le vote nationaliste et xénophobe.

Ceux qui s'engagent pour les autres sont conduits naturellement à relativiser leur propre situation. « Je n'ai pas tout ce que dont je rêve, ma situation n'est pas aussi brillante que je le voudrais mais je peux encore donner à ceux qui sont moins bien lotis que moi, je suis utile »... et au final j'en suis heureux.

Alors cessons de nous regarder le nombril, sortons-nous la tête du sable, notre pays a besoin d'espoir, d'envie, de rêver à un projet commun. Modestement l'engagement syndical peut y contribuer pour une petite part.



# Conseiller Retraité et Conseiller prud'homal



➤ **APRÈS LA GARDE DES PETITS-ENFANTS, LE TOURISME ET LES VOYAGES POUR OCCUPER LES « LOISIRS » DES RETRAITÉS, LE MILITANTISME SYNDICAL RESTE UN AUTRE DOMAINE DE PRÉDILECTION POUR UN CERTAIN NOMBRE D'ENTRE NOUS. PARMIS LES DIVERSES RESPONSABILITÉS OUVERTES DANS CE DOMAINE, LES FONCTIONS DE CONSEILLER PRUD'HOMAL PERMETTENT À CEUX QUI LES EXERCENT DE RESTER CONNECTÉS À LA VIE PROFESSIONNELLE DES ACTIFS.**

La grande majorité des retraités exerçant ces fonctions ont été élus pendant leur période d'activité, les dernières élections remontant aujourd'hui à 2008. Le mandat de conseiller prud'homal peut cependant débuter jusqu'à dix ans après la mise à la retraite.

Le conseiller participe à différents types d'audiences. Composé de deux conseillers, Salarié et Employeur, le Bureau de Conciliation et d'Orientation reçoit d'abord les parties pour tenter, comme son nom l'indique, de les concilier, sans déboucher sur un jugement. Le manque de dialogue préalable entre le salarié et l'employeur ne permet malheureusement pas une forte proportion de réussite à ce stade (4 à 6 % selon les Conseils). Vient ensuite le Bureau de Jugement, à quatre conseillers (deux et deux), qui entend les plaidoiries des parties puis délibère pour arrêter un jugement. Puis l'un des conseillers (très souvent le président d'audience) rédige ce jugement pour pouvoir le notifier aux parties avec ses motivations juridiques. S'il advient que les conseillers ne puissent se mettre d'accord (partage de



voix), l'affaire est à nouveau plaidée devant la même formation présidée alors par un juge départiteur professionnel. Il convient aussi de citer les audiences de Référé pour obtenir des mesures peu contestables.

Le Conseil fonctionne en totale parité entre les collègues Salariés et Employeurs. Le Conseil est réparti en Sections (Commerce, Industrie, Encadrement, Activités Diverses et Agriculture) et en Chambres (s'il existe un grand nombre de conseillers dans la Section). Chaque niveau a sa présidence et vice-présidence qui alternent systématiquement entre les deux collègues, comme les présidences d'audiences.

Un Bureau Administratif composé des deux collègues assure un suivi du fonctionnement du Conseil. Les fonctionnaires du Greffe assistent aux audiences et assurent le suivi juridique (le respect des procédures notamment) de chaque affaire.

Le Conseiller participe également aux assemblées générales annuelles qui doivent élire toutes les présidences et vice-présidences ci-dessus. Des réunions de Chambre ou de Section peuvent se dérouler une ou deux fois par an.

Le temps consacré à ces activités par un conseiller est éminemment variable selon les Conseils, les Sections et selon qu'il rédige ou non les jugements. A titre d'exemple, un conseiller Encadrement au Conseil de Paris, sans rédaction de jugement, a cumulé, en

2015, 135 heures de temps prud'homal. La présidence de Bureaux de Jugement et donc la rédaction des jugements peuvent générer jusqu'à 300 h de travail dans l'année.

Un Conseiller Salarié exerce ses fonctions, par principe, sur son temps de travail. Son absence est compensée (salaire et charges) à son employeur par le Ministère de la Justice. Le temps passé en dehors de ces heures, et pour les retraités la totalité de ses heures, est indemnisé à hauteur de 6,54 € net de l'heure, non imposable (SMIC horaire net 7,58 € au 01.01.2016).

Il faut ajouter à cela la formation, à hauteur de 6 jours par an. Son coût est pris en charge par l'Etat et le temps par l'employeur pour les salariés, sur les temps de formation, ou sur le temps personnel pour les retraités.

Le mandat « 2008 » prévu pour cinq ans a été prolongé deux fois de deux ans et le renouvellement se fera en 2017. Plus d'élections mais des sièges répartis aux Organisations Syndicales au prorata de leur représentativité mesurée lors des élections professionnelles. Les intéressés peuvent se rapprocher, via leur syndicat, des Unions Départementales.

Les autres modifications que le Gouvernement tente aujourd'hui d'imposer à la juridiction prud'homale pourront faire l'objet d'un autre article.

Par Christian GHESQUIÈRE ■

# Un Conseil National UFR studieux... et convivial

➤ **DANS UN CALENDRIER CONTRAINT, LE CONSEIL NATIONAL DE L'UFR S'EST DÉROULÉ À BAGNOLET LE 23 MARS ENTRE DEUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SECTION, SUD-OUEST LE 22 ET OUEST LE 24. DES FINANCES SAINES ET UN RAPPORT MORAL DONT L'INTÉGRALITÉ SUIT, ONT REÇU QUITUS DE L'ASSEMBLÉE. DEVANT SOIXANTE-DIX RESPONSABLES RÉGIONAUX, L'ÉQUIPE SORTANTE, SANS POSTULANT DÉCLARÉ À AUCUN POSTE, EST RECONDUITE À L'UNANIMITÉ. PRÉSIDENT, ERIC TOURNEBOEUF, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, JOËL RECART ET TRÉSORIER, JEAN LOUIS BLAS ET CHRISTIAN SANTONA.**

En continuité de ce qui a été engagé lors de la mandature précédente, l'UFR a participé activement à la vie de la Fédération UNSA-Cheminots devenue en 2015 UNSA-Ferroviaire. Composée de nombreux adhérents engagés qui ont vu la création de l'UNSA, l'ouverture à l'ensemble des collègues de l'Entreprise, les changements de nom de la Fédération, le travail de l'UFR a toujours eu comme crédo la défense de l'intérêt collectif intergénérationnel des adhérents de toutes les composantes de l'UNSA-Ferroviaire.

Depuis le congrès de Montpellier, l'UFR a été partie prenante et force de propositions dans les différentes instances au niveau de l'Entreprise et réunions avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Les représentants de l'UFR ont été les « têtes pensantes » du combat que nous avons dû mener contre la volonté du Directeur



de la CPRP de la SNCF et son Ministre de Tutelle quant à la mise en place de la mensualisation du versement des pensions. Seule au début, il a fallu convaincre les autres forces syndicales du mal fondé de cette modification avec les conséquences à craindre par la suite.

Attachée à la défense des intérêts collectifs de ses adhérents, mais aussi à ceux des Actifs, l'UFR a toujours privilégié l'utilisation de la pédagogie explicative pour exposer les conséquences de l'évolution de la CPR. Hélas, il semble que les préoccupations des uns ne coïncident pas avec les soucis des autres.





Hasard des calendriers, il faut bien avouer que l'actualité syndicale de ces trois dernières années n'ont pas facilité les actions intergénérationnelles d'une manière homogène. Il ne faut pas s'étonner du manque de disponibilité des Actifs avec trois élections professionnelles en quatre ans, et encore, si on considère que certains scrutins ont été « couplés ». Alors, l'UFR continue son développement. Même s'il semble que ses effectifs stagnent, ce constat doit tenir compte du fait que le suivi des adhérents s'est considérablement amélioré. La courbe des âges, le nombre de départs en retraite impacté par l'application des lois de 2007 et 2010 sur les retraites font que l'évolution des effectifs ne soit pas favorable à un bilan positif. Mais l'arrivée potentielle de nouveaux retraités à compter de 2016 laisse penser que cette situation évoluera plus favorablement au cours de la prochaine mandature. C'est à cette fin que l'UFR continue de développer les activités régionales, au plus près de ses adhérents. Les animations thématiques avec des sujets traitant des problèmes que rencontrent les retraités sont en dévelop-

pement. L'intervention des Experts de la Fédération dans les réunions régionales sont particulièrement appréciées. C'est un moyen de fidéliser les nouveaux retraités au moment de quitter la vie active. De plus, le système d'information mis en place à destination de tous nos adhérents permet un contact quotidien et par la même occasion des échanges rapides, des débats riches très utiles pour prendre des décisions collectives. L'UFR, c'est aussi son implication dans la vie active de la Fédération : écoute mais aussi analyse des situations et des orientations auxquelles sont confrontées les différentes composantes de la Fédération. L'UFR apporte toute son expertise lors différentes réunions statutaires de la Fédération. Que ce soit en Bureau Fédéral ou lors des Conseils Nationaux, le seul but de sa participation est le développement et la stabilité de la Fédération au service de ses adhérents et de ses composantes dans les Régions, dans les Activités ou les Domaines. L'UFR est très active au service des autres dans le domaine de la communication et

de l'information. Ses représentants, dans le Comité de Rédaction du magazine de la Fédération, sont très présents afin de maintenir la qualité et la périodicité du MAG. Cette parution est très attendue des retraités. Le contenu de ses dossiers permet de les informer sur l'évolution d'une entreprise dans laquelle ils se sont épanouis pendant une longue période de leur vie active. L'UFR, c'est aussi la réactivité de son réseau d'anciens responsables régionaux, habitués aux évolutions d'une Entreprise en pleine révolution structurelle depuis deux décennies. L'étude et l'analyse des dossiers dans différents domaines font partie des fondations de leur culture syndicale. A l'heure actuelle, trois ou quatre thèmes animent leur intérêt à leur militantisme intergénérationnel :

- la qualité des relations entre la CPRP de la SNCF et ses affiliés (problématique de la qualité de l'information de la CRP vis-à-vis des agents Actifs comme Retraités),
- l'évolution du pouvoir d'achat des retraités, grâce notamment à l'étude de l'évolution du coût de la vie par l'observatoire des prix,
- les facilités de Circulation, maintien, évolution, développement,...
- la prévoyance santé, son avenir au-delà de 2019.

L'UFR a donc toute sa place dans l'activité de la Fédération et de son Bureau Fédéral, son organisme décisionnel, car l'évolution de l'UNSA-Ferroviaire ne peut passer que par un développement de la solidarité intergénérationnelle de ses adhérents dans l'intérêt collectif et au service de ses adhérents.



Par Joël RECART et Alain FENNERICH ■

# AG de la Section Sud-Ouest

➤ **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS DE LA SECTION SUD-OUEST S'EST RÉUNIE À BÈGLES LE 22 MARS DANS LES LOCAUX DU CAB (CLUB ATHLÉTIQUE BÉGLAIS)... QUE DE SOUVENIRS DE SPORTIFS... POUR CERTAINS...**

Entre les points statutaires à traiter obligatoirement comme dans toute bonne assemblée générale et une partie « festive » de qualité, non négligeable, merci à Daniel Brisset et son équipe pour l'organisation, Joël Recart, Secrétaire Général de l'UFR, assisté par Marc-André Gantner, Président de la Section Sud-Ouest, ont répondu aux questions posées par les adhérents présents mais aussi par les nombreux adhérents excusés qui avaient tout de même désiré mettre en



débat des sujets qui leur tenaient à cœur. Une dizaine de questions ont pu être ainsi mises en débat.

Actualité oblige, beaucoup ont tourné autour de la CPR et des difficultés que les uns et les autres nous rencontrons depuis plusieurs mois. Les mutuelles d'entreprises, les facilités de circulation ont suscité quelques réflexions et débats.

Dans beaucoup de cas, même si nous n'avons pas les solutions, ne nous interdisons pas d'être vigilants dans l'intérêt de nos adhérents afin de limiter, à défaut d'éliminer, les

conséquences néfastes et incohérentes des décideurs nationaux voire d'une Organisation Syndicale qui confond intérêt personnel de leurs responsables avec intérêt collectif. Nous avons rappelé ainsi notre attachement au maintien de la médecine de soins à la SNCF, mais aussi, nous avons marqué notre désaveu quant à la mise en place de la concurrence dans le domaine ferroviaire.

Merci à l'équipe bordelaise, et rendez-vous nombreux en 2017 à Saint Pierre des Corps.

Par Marc-André GANTNER ■

# AG du Secteur de Rennes

➤ **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SECTEUR DE RENNES RETRAITÉS A EU LIEU MERCREDI 2 MARS 2016. JEAN-MARC LAURENT, SON PRÉSIDENT, OUVRE LA SÉANCE ET PRÉSENTE LES INVITÉS DES SECTIONS OUEST, PARIS MONTPARNASSE ET NANTES, ERIC TOURNEBOEUF, PRÉSIDENT DE L'UFR ET LES MEMBRES DU BUREAU.**

Après un point sur les effectifs, malheureusement en baisse et un moment de recueillement pour les adhérents disparus, Jean Marc évoque le bilan d'activité. La réunion des 2<sup>èmes</sup> mardis de chaque mois à 17h00 au bureau du secteur reste dans l'attente d'une plus forte participation. Participation

aux 3 réunions de bureau section Ouest : diffusion des infos sur la section et infos nationales. Participation du président aux bureaux UFR. Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.

Vient ensuite le bilan financier 2015, présenté par Gilbert Morellec (trésorier) et vérifié par la commission de contrôle, Claude Le Baliner, qui accuse un léger déficit dû à une baisse des rentrées (en relation avec la baisse d'effectif).

Approbation à l'unanimité du bilan financier. L'appel à candidatures pour le Bureau n'a pas eu d'écho. La reconduction du bureau actuel : Président : Jean Marc Laurent, Trésorier : Gilbert Morellec, Trésorier adjoint : Raymond Goury, Secrétaire : Jean Denis Salmon est acceptée à l'unanimité. Claude Le Baliner est reconduit dans ses fonctions de « commission de contrôle ».

Bertrand Le Doeuff, secrétaire d'UR nous commente les infos régionales. Le nouveau redécoupage des périmètres des CE génère des difficultés de fonctionnement et une réorganisation compliquée pour l'UR. Aux élections professionnelles de novembre, l'UNSA recueille 13 % des voix et est donc 2<sup>ème</sup> organisation syndicale derrière la CGT.

Michel Rivoal nous informe des activités de la Section Ouest, avec également une baisse des effectifs depuis 2014 due en partie à la mise à jour des fichiers. Une intensification des contacts avec les actifs et une relance par courriers (20 lettres et une seule réponse...) n'a pas pour l'instant le retour escompté d'où la difficulté pour recouvrer les cotisations.

Pour terminer, Eric Tourneboeuf aborde différents sujets comme les relations difficiles avec la CPR, le Congrès Fédéral de VITTEL de juin prochain avec les travaux des congressistes sur les nouvelles structures, s'interroger sur l'UNSA : veut-elle être la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale et en a-t-elle les moyens ? (gestion des activités sociales, etc...), réflexions sur l'avenir de la SNCF avec sa nouvelle organisation. Eric compte sur la mise en forme nouvelle de la partie UFR dans le MAG : 8 pages d'infos pour les retraités, pour ralentir, voire stopper la baisse des effectifs sachant que le bilan UFR 2015 est légèrement excédentaire. Les questions étant épuisées, la partie conviviale pouvait prendre place.

Jean Denis SALMON ■

# AG de la Section Ouest

➤ **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION OUEST S'EST DÉROULÉE LE 24 MARS 2016 AU SIÈGE DE LA FÉDÉRATION À LA SALLE REDON EN PRÉSENCE D'UNE TRENTAINE DE PARTICIPANTS.**

Michel Rivoal, Président de la Section ouvre la séance à 9h45. Après avoir souhaité la bienvenue à tous, les avoir remerciés de leur participation et s'excuser pour les conditions d'accueil un peu précaires de la salle de réunion, il présente les invités et intervenants à cette assemblée : Roger Dillenseger, Secrétaire Général Adjoint de la Fédération, Eric Tourneboeuf, Président de l'UFR, et les représentants des autres sections UFR. Il remercie également de leur présence tous les Présidents des secteurs de Nantes, Rennes, Paris Montparnasse, Normandie et Paris Saint-Lazare.

Lui succèdent le Secrétaire général, Bernard Coric, et le Trésorier Christian Ghesquiere qui exposent et commentent le bilan d'activité, la situation des effectifs et le bilan financier de



l'exercice passé qui ont été votés au précédent bureau de section. Toujours préoccupante, la baisse continue des effectifs, due essentiellement à la situation démographique des adhérents et surtout à la difficulté pour attirer chez les retraités nos camarades actifs qui partent en retraite. Des mesures sont prises pour tenter d'enrayer cette baisse. Après une minute de silence en mémoire des adhérents disparus, le Président présente ensuite le nouveau secrétariat (voir encadré ci-dessous). Le Trésorier présente et commente ensuite le budget prévisionnel 2016 prenant en compte l'évolution prévisible des rentrées de cotisations.

Michel Rivoal, Eric Tourneboeuf et Roger Dillenseger interviennent successivement pour évoquer les sujets comme : la réforme ferroviaire, le prochain congrès fédéral de juin 2016, le congrès extraordinaire du 24/03/2015, les effets de la mensualisation des retraites et enfin le projet de loi sur le travail, qui font l'objet d'échanges avec la salle. Le Président lève la séance à 12h45 et les discussions se prolongeront autour d'un déjeuner convivial au restaurant « Le Père Louis » situé à proximité de la Fédération.

Par Bernard CORIC ■

Président : Michel Rivoal, Secrétaire Général : Bernard Coric, Secrétaire adjoint : Francis Besnoin, Trésorier : Christian Ghesquiere, Trésoriers adjoints : Marc Decuigniere, et Michel Menard ; Commission de contrôle : Paul Cour et Gilbert Morellec.

## ➤ ZOOM

### L'A.D.E.I.C., un service efficace d'aide à la consommation

Vous êtes adhérent(e) à l'UNSA-Ferroviaire, donc également adhérent(e) à l'Association de Défense, d'Education et d'Information à la Consommation. A ce titre, vous pouvez questionner le service juridique de l'association, via l'adresse [unsa-ferroviaire@adeic.fr](mailto:unsa-ferroviaire@adeic.fr), adresse qui vous est dédiée, et qui renvoie une copie de votre message à l'administrateur délégué par la fédération UNSA-Ferroviaire. Actuellement, Philippe CLAUDEL est cet administrateur. Beaucoup posent des questions sur le fonctionnement de l'A.D.E.I.C. et certains même sur son efficacité, doutant de l'apport que peut apporter une telle association aux consommateurs.

D'abord, concernant la défense, le service juridique de l'A.D.E.I.C. s'est fortement étoffé depuis quelques années, et peut apporter une aide intelligente et essentielle pour la réussite d'un consommateur dans un litige avec une entreprise ou un fournisseur. Néanmoins, il n'a pas rôle, ni titre d'avocat et ne peut donc pas ester en justice, la défense directe appartient au demandeur

et à l'avocat de son choix. En conséquence, soit le litige peut se régler à l'amiable ou via une médiation, l'A.D.E.I.C. peut alors donner les bons conseils pour que le dossier soit bien établi, et le suivre avec l'adhérent, soit le litige est important et fait l'objet d'un recours en justice ; l'association peut alors aider au départ, avant que le relais soit pris par l'avocat. **Et tout ce service est entièrement gratuit.**

Sur l'éducation, l'association édite des fiches éducatives disponibles sur le site [adeic.fr](http://adeic.fr). Ces fiches peuvent vous apporter un soutien et des informations sur vos besoins dans les domaines que l'association a déjà étudiés. Ces fiches se multiplient de jour en jour et s'enrichissent de l'expertise de militants éclairés et de l'expérience des dossiers traités par les conseillers permanents qui travaillent au siège.

Concernant l'information, l'A.D.E.I.C. prend une place de plus en plus importante au sein de la lutte des consommateurs. Son président est aussi le vice-président de l'Institut National de la Consommation (I.N.C.), et de nombreux contacts sont

liés avec le ministère concerné et d'autres associations, comme l'AFNOR, par exemple. L'A.D.E.I.C. participe à des groupes de travail ou au sein de commissions qui sont dédiées à des grands dossiers, tels que la durabilité des produits, les droits de l'enfant, l'impact du numérique,...

La communication de l'A.D.E.I.C. s'effectue par le site internet, toujours en cours d'amélioration. Une lettre bimestrielle est éditée depuis début 2016. L'association encourage ses antennes régionales, ainsi que tous ses adhérent(e)s à enrichir cette communication.

Dans ces moments où la mondialisation, la cupidité de certains investisseurs influent fortement sur la qualité des produits et sur leurs circuits de distribution, la défense du consommateur devient prépondérante, voire indispensable, tant dans le domaine collectif, que celui de l'individu qui se voit de plus en plus être confronté à un combat du « pot de terre contre le pot de fer ».

Votre contact à l'UNSA-Ferroviaire : [claudel.p@unsa-ferroviaire.org](mailto:claudel.p@unsa-ferroviaire.org)

Par Philippe CLAUDEL ■

# Participation forfaitaire et franchises médicales, petit rappel

## ➤ QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION FORFAITAIRE ?

C'est une somme de 1€ qui s'applique à toutes les consultations ou actes réalisés par un médecin généraliste ou spécialiste, à son cabinet, à votre domicile ou à l'hôpital. Cette participation concerne aussi les examens de radiologie et les analyses de biologie dans la limite de 4 € par jour pour un même professionnel de santé. Son montant est plafonné à 50 € par an et par personne.

## ➤ QU'EST-CE QUE LA FRANCHISE MÉDICALE ?

C'est une somme qui est déduite des remboursements effectués par votre caisse d'Assurance Maladie sur les médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires.

## ➤ COMMENT S'APPLIQUE LA FRANCHISE

### • Sur les médicaments ?

Le montant est de 0,50 euro par boîte de médicaments remboursables ou toute autre unité de conditionnement (flacon par exemple).

**Restez vigilants quant aux mélanges de médicaments remboursables et non remboursables sur une même ordonnance.**

### • Sur les actes paramédicaux ?

Le montant est de 0,50 euro par acte paramédical effectué par les auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes et pédicures-podologues). Le montant maximum est fixé à 2 euros par jour pour les actes paramédicaux effectués dans la même journée, pour un

même patient, par le même professionnel de santé.

### • Sur les transports ?

Le montant de la franchise médicale est de 2 euros par transport. Le plafond journalier est fixé à 4 euros par jour par transporteur pour un même patient.

**À noter :** la franchise ne s'applique pas aux médicaments délivrés au cours d'une hospitalisation, ni aux actes paramédicaux effectués au cours d'une hospitalisation, ni aux transports d'urgence.

## ➤ LA FRANCHISE MÉDICALE EST PLAFONNÉE

À 50 euros par an pour l'ensemble des actes ou prestations concernés.

### Qui est concerné ?

Toutes les personnes sont concernées par la franchise, sauf :

- les enfants et les jeunes de moins de 18 ans,
- les bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) complémentaire ou de l'aide médicale de l'État (AME),
- les femmes prises en charge dans le cadre de la maternité (les examens obligatoires et la période d'exonération du 1<sup>er</sup> jour du 6<sup>e</sup> mois de grossesse au 12<sup>e</sup> jour après l'accouchement).

## ➤ COMMENT EST PRÉLEVÉE LA FRANCHISE MÉDICALE ?

**Si vous réglez vos médicaments ou vos soins :** la franchise médicale est déduite directement de vos remboursements. Sur les relevés de remboursement, envoyés par courrier par votre caisse ou disponibles dans votre compte CPR, figure chaque franchise médicale prélevée, son montant, la date et



la nature de l'acte auquel elle se rapporte, ainsi que le bénéficiaire concerné.

**En cas de tiers-payant, si vous ne réglez pas vos médicaments ou vos soins :** la franchise médicale sera déduite ultérieurement lors d'un prochain remboursement quel qu'il soit (consultations, soins, examens radiologiques, actes infirmiers, transports...) pour vous-même ou l'un de vos ayants droit (enfant, conjoint...).

Les franchises médicales peuvent, comme les participations forfaitaires, être récupérées sur l'ensemble des prestations d'Assurance Maladie, qu'il s'agisse des remboursements de soins ou des prestations en espèces (pension d'invalidité, capital décès, frais funéraires, etc.). À noter que les rentes AT/MP ne sont pas concernées par cette récupération.

Vous ne pouvez donc pas dépasser 100 € cumulés entre participations forfaitaires et franchises médicales, mais malheureusement on peut y arriver très vite, et votre budget s'en ressent !

Ne parlons pas du forfait hospitalier (18 €/jour) qui lui n'a pas de plafond... et reste à votre charge sauf à avoir « une bonne mutuelle ».

Sources : [ameli.fr](http://ameli.fr) - [cprpsnct.fr](http://cprpsnct.fr)

Par Alain FENNERICH ■



## Tiers payant généralisé... c'est parti !

Le patient devra, pour être dispensé d'avancer les frais sur la partie assurance-maladie obligatoire, présenter sa carte Vitale, ce qui permettra son identification et garantira le paiement du médecin. Pour la part des complémentaires, le patient devra fournir son attestation de tiers payant de mutuelle. Les informations seront saisies à la première visite, puis mémorisées par le logiciel.

Soyez vigilants et suivez vos « franchises médicales ». Vous pouvez les pointer sur vos décomptes après les avoir téléchargées sur le site de la CPR puis imprimées, ou avoir demandé à les recevoir par courrier.

## EN BREF...

DONNÉES PERSONNELLES :  
ATTENTION AUX PORTABLES  
D'OCCASION

Toujours à l'affût du dernier Smartphone, un grand nombre d'utilisateurs n'hésite pas à revendre leur ancien téléphone. Problème : certains d'entre eux contiennent encore des données personnelles de l'ancien propriétaire, malgré le reconditionnement. Pour vider complètement votre portable, des applications existent, à l'instar d'Avira Android Optimizer ou SD Maid. Dans un iPhone, allez dans le menu réglages > Général > Réinitialiser, puis « effacer contenu et réglages », et tout sera effacé.

Source : <http://news.radins.com/high-tech/telephonie/>

VOISINAGE :  
PASSER LA TONDEUSE

Vos bouchons d'oreilles ou casque antibruit en place, vous voilà prêt à passer la tondeuse, mais pas votre voisinage.

La loi interdit les nuisances sonores diurnes : « Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage », mais cet article R. 1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante. En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse !

La plupart des communes ont pris des arrêtés municipaux à ce sujet. Le plus souvent, il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :

- en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- le dimanche : de 10h00 à midi.

Dans certaines communes, l'arrêté municipal interdit même l'utilisation de la tondeuse le dimanche. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Source : <http://tondeuse.ooreka.fr/comprendre/passer-la-tondeuse>

Dicton de Mai :  
En mai, fais ce qu'il te pla t

## L'USB TYPE C'EST ENCORE PEU RÉPANDU

Si vous possédez un des appareils au nouveau standard USB-C, attention ! N'achetez pas de câble ou de chargeur séparé premier prix !

## Les câbles premier prix régulent mal la tension

Cette nouvelle norme de câble USB confie en effet au câble la responsabilité de l'énergie transmise au périphérique. Le problème, c'est que cette fonction, essentielle au bon fonctionnement, est mal assurée par les câbles à bas prix. Ils sont certes équipés d'une puce de régulation, mais sa programmation n'adapte pas correctement la puissance au périphérique branché, et peut donc l'endommager. La solution : utilisez pour l'instant le câble USB-C fourni avec votre téléphone ou votre ordinateur !

## ATTENTION, COMPTE « INACTIF » !

Si vous n'avez pas versé ou retiré d'argent sur votre compte bancaire ou votre livret d'épargne depuis plus d'un an, vous avez sûrement reçu de votre banque un courrier vous mettant en garde contre le fait que s'il reste inactif pendant dix ans, son contenu sera transféré à la Caisse des dépôts. **Définitions : un compte bancaire** est considéré comme inactif lorsque, à l'issue d'une période de douze mois consécutifs, il remplit les deux conditions suivantes :

1. il n'a enregistré aucune opération autre que celles initiées par la banque (perception de frais ou commission, versement d'intérêts).
2. son titulaire ne s'est pas manifesté « sous quelque forme que ce soit » auprès de la banque et n'a pas effectué d'opération sur un autre compte du même établissement.

Autrement dit, si le client gère activement un autre compte dans la même banque, le compte dormant ne peut être considéré comme « inactif ».

**Un compte d'épargne** (compte titre, compte sur livret, compte à terme, livret A, LEP, PEP, livret jeune, CEL, PEL, PEA...) **est considéré comme inactif** dans des conditions analogues : **à l'issue d'une période de cinq ans.**

Source : *Le Monde* - Blog : *Rafaele Rivals* - 18 février 2016

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017, IL SERA  
INTERDIT DE CONDUIRE UNE VOITURE DONT  
LES VITRES AVANT SONT TEINTÉES À PLUS  
DE 30 %

Cette interdiction concerne les vitres à l'avant (pare-brise et vitres latérales) teintées à plus de 30 %. Tous les véhicules neufs sont aujourd'hui officiellement homologués avec des vitres à 30 %. En cas de non-respect de cette nouvelle mesure, le conducteur s'expose à une contravention de quatrième classe (d'un montant de 135 €, au même niveau que le défaut de ceinture de sécurité) et à un retrait de trois points du permis de conduire. C'est bien le conducteur, et non le propriétaire, qui s'exposera à ces sanctions. Son véhicule pourra alors être immobilisé.

Source : *Journal Officiel* du jeudi 14 avril

# Retour Point Presse

## 25 avril 2016



Le 25 avril 2016 s'est tenu un Point Presse au siège de la fédération UNSA-Ferroviaire. Face à un parterre de vingt journalistes représentant les médias "télé, radio, presse papier, spécialisée et internet" les intervenants UNSA ont échangé et affirmé les positions de l'UNSA concernant :

- les négociations en cours sur l'organisation du travail à la SNCF et dans la Branche, à la veille du mouvement social du 26 avril 2016,
- le contexte social à la SNCF, la politique d'embauche et les négociations salariales.

**Des positions UNSA claires et réaffirmées :**

- la nécessité d'obtenir un ensemble "Décret-socle, Convention Collective Nationale et Accords d'Entreprise" de haut niveau, afin de mettre fin au dumping social entre Entreprises Ferroviaires et de garantir la sécurité des circulations de façon optimum.
- notre exigence d'embauches immédiates au Statut, afin de pallier aux besoins cruels au sein, entre autres, des métiers et fonctions ADC, ASCT, Infra, RH et dirigeants de proximité.
- l'ouverture immédiate de négociations salariales via un accord contractuel SNCF/OS, à l'issue d'une année blanche pour l'évolution du traitement de base.

A l'issue du point presse chaque journaliste et correspondant de presse a reçu un dossier reprenant les positions et axes revendicatifs de l'UNSA-Ferroviaire.